



ACEP

Association pour les Clubs et Equipes de Prévention



CHARTRE DES PROMENEURS DU NET DU CHER

Version de Juin 2015

Préambule

A l'initiative de la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) du Cher, un appel à projet a été proposé aux structures du département du Cher assurant une présence régulière auprès des jeunes et dont les équipes sont également en présence physique du public, pour l'expérimentation d'une présence éducative sur internet : les Promeneurs du Net 18. Financé par la Caf du Cher et co-piloté par l'Association pour les Clubs et Equipes de Prévention de Bourges (ACEP), ce projet fait également l'objet de conventions partenariales signées avec le Conseil Départemental du Cher, ainsi que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cher.

Cette proposition fait suite à un diagnostic partagé entre différentes structures. Il a été mis en évidence que les espaces d'accueil physique du public ne sont plus les seuls lieux investis par le public jeune. En effet, le développement d'internet et de ses réseaux sociaux a modifié les formes de rencontres entre jeunes, et entre jeunes et adultes. Si les professionnels sont là où se trouvent les jeunes (écoles, centres sociaux, rue..), ils ne sont pas pour autant tous présents sur internet. Quelques organismes avaient pris l'initiative de façon individuelle, parfois non-officielle, ou sur un temps personnel, d'être sur les réseaux sociaux dans le but de diffuser de l'information, parfois de proposer une rencontre au sein de la structure.

Les professionnels de ces organismes ont souvent été sollicités à titre individuel par les jeunes et les familles à les retrouver sur les réseaux sociaux.

Afin d'harmoniser cette présence sur l'espace public numérique dans un cadre professionnel, la Caf du Cher a proposé à l'ensemble des acteurs du département de participer à une réflexion collective pour une présence éducative sur internet. Ceci a rendu nécessaire l'élaboration d'une charte encadrant cette pratique professionnelle.

Un espace numérique de travail a été mis en place pour permettre la mise en réseau des Promeneurs du Net 18 et le partage d'informations générales liées au projet. Cet espace est également ouvert aux intervenants et financeurs du projet.

La présente charte est un référentiel commun encadrant la pratique des Promeneurs du Net 18 sur le territoire numérique.

Article 1 – Structures participantes au dispositif

Les structures qui participent à ce dispositif dans le département du Cher sont retenues par le Comité de Pilotage.

Les porteurs de projets retenus s'engagent à :

- Missionner deux professionnels de leur structure à ouvrir un compte Facebook professionnel qui pourrait avoir la configuration suivante : prénom de l'animateur + nom de la structure. Ceux-ci s'engagent à être présents, pendant leurs heures de travail, au moins 2H/semaine sur les réseaux sociaux au titre de leur activité professionnelle ;
- Participer au temps de formation dédié à cette démarche. Ce travail sera co-piloté avec l'ACEP (Association des Clubs et Equipes de Prévention) ;
- Participer aux animations collectives et/ou évènementielles liées à ce projet ;
- Ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et à ne pas exercer de pratique sectaire ;
- Fournir un bilan et une évaluation de leur projet à la fin de l'année.

Par ailleurs, ils s'engagent à faire mention du soutien de la Caf sur leur action.

Article 2 – Coordination du projet

Ces structures sont accompagnées par une coordinatrice de l'ACEP, qui fait le lien avec le Comité de Pilotage dont elle est membre.

Ses missions sont aussi les suivantes :

- coordonner, animer et promouvoir le réseau départemental ;
- participer à la réflexion pour co-construire des outils de développement du dispositif, en lien avec le réseau ;
- assurer le développement et administrer les outils informatiques dédiés au projet (Espace Numérique de Travail, site internet).

Article 3 – Intérêt de la démarche des Promeneurs du Net 18

L'intérêt de la démarche des Promeneurs du Net 18 est multiple.

Il s'agit de cadrer la fonction du Promeneur du Net 18 par une formation et l'adhésion à la charte présente.

Cette démarche favorise l'échange entre professionnels intervenant sur le net dans le cadre d'une présence éducative auprès des jeunes.

L'intérêt est également de diffuser de l'information auprès des jeunes, de les accompagner vers de nouveaux projets, de favoriser le lien entre les jeunes et les adultes, de travailler autour de l'axe de la prévention (notamment autour de l'utilisation des réseaux sociaux) et de l'axe parentalité en lien avec le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Le réseau des Promeneurs du Net 18 permet le développement et la promotion de la présence éducative sur le territoire du Cher.

Article 4 – Identité numérique

Alinéa 1 – Qui sont les Promeneurs du Net 18 ?

Il s'agit d'un groupement de professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion...) issus de différentes structures qui interviennent habituellement dans le secteur de la jeunesse, dans le département du Cher. Ils se sont fédérés autour d'une action commune de présence éducative sur l'espace public numérique et sont régis par la présente charte.

Alinéa 2 – Actions des Promeneurs du Net 18

Dans leur action, les Promeneurs du Net 18 souhaitent :

- créer et/ou renforcer du lien avec les jeunes ou leur famille et les professionnels des espaces ressources du département ;
- établir une relation de confiance ;
- échanger, partager ;

- conseiller, informer, prévenir ;
- proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers la structure concernée ;
- contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives adaptées au public et aux missions de chaque organisme.

Article 5 – Valeurs et engagements

Alinéa 1 - Valeurs déontologiques, éthiques et institutionnelles du Promeneur du Net 18

Le collectif des Promeneurs du Net 18 exerce ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée. Par ailleurs, il ne fait pas usage de son influence en termes politique, religieux ou syndical.

Chaque Promeneur du Net 18 exerce dans le respect des valeurs de ses missions et de l'institution qu'il représente. Cette présence vient **en complémentarité** des missions dévolues à sa structure et ne vient en aucun cas se substituer à elles.

Dans le cadre de cette action, le Promeneur du Net 18 assure une présence régulière sur l'espace public numérique, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure.

Alinéa 2 - Engagements réciproques des utilisateurs et des Promeneurs du Net 18

Service gratuit, sans conditions, qui respecte la confidentialité propre à chacun. L'utilisateur use de son libre arbitre dans sa démarche d'aller vers un Promeneur du Net 18.

Dans le respect de la liberté d'expression, il est demandé à chaque utilisateur et Promeneur du Net 18 de considérer les principes fondamentaux suivants :

- respect de la laïcité et des lois de la République
- respect de la dignité de la personne
- pas de prosélytisme
- pas d'incitation à la haine

N'est pas autorisée la diffusion de contenus à caractères (non exhaustif) :

- pédophiles
- pornographiques
- négationnistes
- injurieux
- diffamatoires
- obscènes
- violents
- portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité

Alinéa 3 - Durée de l'engagement du Promeneur du Net 18

L'adhésion à la présente charte engage les signataires du document pendant toute la durée de leur participation au dispositif « Promeneurs du Net 18 ».

La présente charte pourra faire l'objet de modifications sur décision du Comité de Pilotage au vu du bilan annuel. Dans ce cas, le document sera présenté aux différentes parties avec un délai d'un mois.

Alinéa 4 - Evaluation

Une évaluation annuelle du dispositif Promeneur du Net 18 sera réalisée.

Article 6 – Non-respect des engagements

En cas de non-respect d'un des engagements par un utilisateur, les Promeneurs du Net 18 se réservent le droit de supprimer les propos et/ou bloquer le profil et, le cas échéant, de signaler un comportement abusif au site concerné.

En cas de non-respect d'un des engagements par un Promeneur du Net 18, celui-ci se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du Comité de Pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le Promeneur.

Article 7 – Confidentialité

Le Promeneur du Net 18 veille à ce que la configuration de son espace numérique soit maintenue à jour afin de garantir et respecter les principes de confidentialité et d'anonymat le cas échéant.

Article 8 – Identification des Promeneurs du Net 18

Le site internet www.promeneursdunet18.fr est mis en ligne et légitime l'action du Promeneur du Net 18.

Un logo officiel labellise le Promeneur du Net 18. Chaque institution s'engage à utiliser ce logo comme identité numérique des Promeneurs du Net 18 et le logo doit apparaître sur les pages ou profil des Promeneurs.

Le Promeneur du Net 18 doit être identifié par une photo de profil personnelle ou celle représentant sa structure.

Article 9 – Présence sur les réseaux sociaux

La présence sur internet n'est pas limitée à un réseau social et sera adaptée à l'évolution des pratiques. Le choix et l'utilisation des outils se font en cohérence avec les missions des structures.

Fait à

Le

Ville/structure/association :

Le représentant

Le(s) Promeneur(s) du Net 18